

AFFAIRE 2008/05/03**TARIFS 2009****I - ELEMENTS DE CONTEXTE**

Les tarifs 2009 découlent des orientations générales définies dans le PMT actualisé au mois d'octobre 2008 et soumis à l'approbation du conseil d'administration de PARCUB lors de sa séance du mois de novembre.

Sur cette base, la grille tarifaire 2009 de PARCUB doit tenir compte de 2 impératifs essentiels :

- la nécessité d'équilibrer au minimum les comptes de PARCUB par les recettes provenant des usagers alors que la régie gère un service public industriel et commercial,
- la nécessité de respecter le plan des déplacements urbains défini par la Communauté Urbaine.

Ces 2 impératifs doivent être réalisés dans **un environnement défavorable**.

- D'une part, l'évolution des modes de déplacement se fait au détriment de l'usage des parkings. La concurrence du réseau de transport en commun est plus forte que ce qui était anticipé il y a 5 ans. Selon informations parues dans la presse locale, le nombre de voyageurs de 90 millions en 2008 devrait atteindre le chiffre de 147 millions en 2013, selon l'estimation de KEOLIS et de 135 millions selon l'estimation de VEOLIA. De plus, à la concurrence du réseau de transport en commun, s'ajoute le développement de l'usage des 2 roues et de la marche à pied.
- D'autre part, le contexte économique est défavorable. Cela ne peut que renforcer l'évolution négative de l'activité de PARCUB constatée sur les 3 dernières années. La fréquentation horaire a reculé de 4 % en 2006 ainsi qu'en 2007, la tendance constatée fin octobre 2008 étant négative de près moins de 9 % depuis le début de l'année 2008 si l'on fait abstraction du parking St Jean dont l'évolution de sa fréquentation doit être isolée du fait de l'importance des travaux à ses alentours.

Pour ce qui est des abonnés, l'évolution bien que moins défavorable, n'en demeure pas moins négative, comme cela ressort du tableau ci-après.

	Abonnés au 1^{er} janvier 2006	Abonnés au 1^{er} janvier 2007	Abonnés au 1^{er} janvier 2008	Abonnés au 30 octobre 2008
Résidents	1099	1537	1595	1665
Variation		438 (+ 39,9 %)	58 (+ 3,8 %)	70 (+ 4,4 %)
Permanents	5045	4864	4927	4690
Variation		- 181 (- 3,6 %)	64 (+ 1,3, %)	- 233 (- 4,7 %)
Autres abonnés	540	490	599	586
Variation		- 50	109	- 13
TOTAL tous abonnés	6684	6891	7121	6941
Variation		+ 207 (+ 3,1 %)	+ 230 (+ 3,3 %)	- 180 (-2,5 %)

L'exercice 2009, au-delà des éléments de contexte généraux et des tendances rappelées ci-dessus, est tout **particulièrement incertain**. En effet, s'ajoutent aux éléments mentionnés plus haut :

- la transformation du parking St Jean qui accueillera sur son premier niveau un arrêt minute dit arrêt minute sud,
- la prise en gestion par PARCUB de l'arrêt minute actuel propriété de la SNCF,
- les incertitudes quant à l'évolution du contexte économique étant précisé que les variations considérables enregistrées sur les 3 dernières années sont encore plus importantes d'un mois à un autre sur la période la plus récente et rendent toutes prévisions très hypothétiques.

2 – ELEMENTS DIRECTEURS PRINCIPAUX DE LA POLITIQUE TARIFAIRE 2009

La politique tarifaire 2009 est bien évidemment en cohérence avec le plan à moyen terme actualisé de PARCUB et les orientations générales sur le plan tarifaire qu'il intègre.

Les tarifs de PARCUB s'avèrent tout à fait compétitifs par rapport à l'offre des parkings gérés par d'autres exploitants. Cette affirmation résulte du constat qui peut être fait à la lecture d'éléments de comparaison joints à la première annexe de la présente délibération.

Dans le contexte ci-dessus rappelé, c'est-à-dire un environnement défavorable avec des facteurs d'incertitude majeurs alors qu'il convient d'équilibrer à brève échéance les comptes de PARCUB, les éléments directeurs principaux de la politique tarifaire 2009 sont présentés ci-après alors que la stratégie tarifaire a été présentée de façon détaillée dans le PMT actualisé soumis au conseil d'administration du mois de novembre 2008.

2.1 – Une politique tarifaire définie par zone avec quelques adaptations

Les tarifs de PARCUB sont définis selon 3 zones (hypercentre, centre et périphérie). Le périmètre de ces zones mérite d'être adapté pour 2 parkings et de tenir compte des spécificités du parking St Jean.

En ce qui concerne le parking St Jean

Il s'agit d'un parking exclusivement de gare dont PARCUB assure la gestion et qui reviendra à terme à la SNCF. De par les engagements contractuels pris avec la SNCF, ce parking n'accueille aucun abonné résident. La priorité doit être donnée à un usage horaire de ce parking permettant d'offrir une possibilité de stationnement au plus grand nombre et en particulier, dans des logiques de déplacement par train de courte et moyenne durée. De plus, les tarifs doivent être adaptés pour prendre en considération le bouleversement que représente la transformation du premier niveau du parking en arrêt minute qui doit pouvoir être régulé tout comme l'arrêt minute actuel grâce à une politique tarifaire adaptée.

En second lieu, il est judicieux d'ajuster les tarifs abonnements permanents pour les mettre au niveau des tarifs abonnements permanents de la zone hyper centre alors que la demande horaire ne peut être satisfaite sur des plages horaires significatives en semaine.

En ce qui concerne les parkings Front du Médoc et Cité Mondiale

Le parking Front du Médoc est à proximité immédiate du parking Centre Commercial Mériadeck, lui-même à proximité immédiate du parking Gambetta. Or, ces 2 parkings font partie de la zone hyper centre. Les tarifs actuels du parking Front du médoc s'avèrent actuellement trop compétitifs, ce qui s'est traduit en particulier par un basculement de nombreux abonnements permanents du parking Centre Commercial Mériadeck vers le parking Front du Médoc et une absence de souscription d'abonnement résident sur le parking Centre Commercial Mériadeck.

Aussi, paraît-il judicieux d'adapter sur plusieurs années les tarifs du parking Front du Médoc pour se rapprocher de ceux du parking Mériadeck. Cette évolution peut aller de pair avec une offre de tarifs préférentiels pour les résidents pour le parking Centre Commercial Mériadeck, pénalisé par la concurrence du parking Front du Médoc et par ailleurs, par des accès piétons peu commodes lorsque le centre commercial est fermé. En effet, alors que ce parking a été conçu comme le parking du centre commercial, les accès piétons ont été pensés à partir du centre commercial Mériadeck doté d'ascenseurs et d'escalators et non de la rue.

Le parking Cité Mondiale est dans une zone déficitaire en stationnement et, bien qu'un peu moins central que le parking de la Bourse, également situé sur les quais avec une clientèle d'affaire significative liée au fonctionnement de la Cité Mondiale. Ses caractéristiques justifient son passage dans la zone hyper centre.

Les 3 zones tarifaires doivent se traduire par des tarifs identiques que ce soit en abonnement et horaire selon chaque zone. Les parkings Front du Médoc et Cité Mondiale rejoignant la zone hypercentre, il convient pour éviter des hausses de tarif trop brutales de procéder aux ajustements nécessaires sur quelques années.

2.2 – Une politique favorable aux abonnés résidents

Les abonnements permanents et résidents ont été définis sur les années passées par référence avec les tarifs permanents de l'hyper centre, lesquels ont évolué à un rythme comparable à l'inflation. Les abonnements permanents et résidents de l'hyper centre étant tout à fait compétitifs par rapport aux parkings de l'hyper centre gérés par d'autres gestionnaires, il apparaît approprié d'augmenter l'abonnement permanent des parkings de l'hyper centre au-delà de l'inflation, ce qui est en conformité avec le PDU, qui vise, sans exclure l'usage de la voiture, à favoriser l'usage des transports en commun. Il découle de la revalorisation des abonnements permanents de l'hyper centre légèrement supérieure à l'inflation la possibilité de limiter la progression des tarifs résidents alors qu'il convient d'équilibrer les comptes à court terme.

Si les hausses tarifaires 2009 doivent tenir compte de la nécessité d'équilibrer à brève échéance les comptes de PARCUB, il convient pour autant pour les tarifs résidents de pratiquer des hausses en valeur mesurées surtout pour les différents parkings, ce qui apparaît dans les hausses mentionnées dans le chapitre suivant.

3 – LES TARIFS 2009

3.1 – Les tarifs abonnements 2009

Sur la base des éléments qui précèdent, les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2009 peuvent être présentés par comparaison aux tarifs 2008.

En ce qui concerne les abonnements

Abonnements permanents mensuels*

Les tarifs permanents concernent essentiellement les déplacements domicile-travail. Au regard des tarifs des parkings gérés par d'autres exploitants, une hausse supérieure à l'inflation peut être pratiquée pour les parkings de l'hyper centre et alors que depuis la création de la régie, l'abonnement permanent de cette zone a été actualisé sur la base de l'inflation. Les parkings de la zone centre étant également attractifs et ceux de la périphérie encore plus et alors que les comptes doivent être équilibrés, ils peuvent être également rehaussés d'un niveau supérieur à l'inflation avec néanmoins une hausse contenue en valeur.

	2008	2009	Variation en valeur	Ecart 2008/hyper centre	Ecart 2009/hyper centre	Objectif à terme
Hyper Centre	97 €	101,90 €	4,90 €	0 %	0 %	
Parkings devant à terme rejoindre la zone hyper centre (Cité Mondiale, Front du Médoc)	73 €	78,50 €	5,50 €	- 24,74 %	- 22,96 %	0 %
Parking St Jean (parking de gare)	73 €	82 €	9 €	Sans objet (parking de gare exclusivement)		
Centre	73 €	76,70 €	3,70 €	- 24,74 %	24,73 %	- 20 %
Périphérie	44 €	46,90 €	2,90 €	45,4 %	46 %	- 50 %

*Il est rappelé que le tarif annuel est égal au tarif mensuel multiplié par douze.

Abonnements résidents mensuels*

Il convient de poursuivre une politique favorable aux résidents en conformité avec le PDU et avec la stratégie générale définie dans le cadre du plan à moyen terme d'où des augmentations en 2009 mesurées en valeur alors que les comptes doivent être équilibrés à court terme sans subvention. Il est à noter que pour la zone hyper centre l'écart par rapport aux tarifs permanents est légèrement accru en 2009 par rapport à 2008 du fait que la hausse du tarif résident est contenue et que le tarif permanent progresse plus vite que l'inflation. Par contre, l'écart entre les tarifs permanents et résidents est légèrement réduit pour la zone centre ainsi que pour la zone périphérie.

	2008	2009	Variation en valeur	Ecart 2009 par rapport aux tarifs permanents	Objectifs d'écart par rapport aux résidents
Hyper Centre	58 €	60,60 €	2,60 €	- 40,5 %	- 33,3 %
Centre Commercial Méridadeck	58 €	36,40 €	- 21,60 €	- 64,2 %	- 50 %
Parkings devant à terme rejoindre la zone hyper centre (Cité Mondiale, Front du Médoc)	44 €	46,90 €	2,90 €	- 40,3 %	- 33,3 %
Centre	44 €	46,50 €	2,50 €	- 39,4 %	- 33,3 %
Périphérie	28 €	30 €	2 €	- 36 %	- 33,3 %

*Il est rappelé que le tarif annuel est égal au tarif mensuel multiplié par douze.

3.2 - Autres tarifs

Tarifs hebdomadaires

Bon nombre de gestionnaires ont des tarifs proches de 50 % du tarif mensuel permanent. Un tarif suffisamment élevé apparaît particulièrement judicieux alors qu'il convient d'éviter l'effet d'aubaine consistant à substituer au stationnement horaire d'une durée moyenne un abonnement semaine. Partant de ce constat, il apparaît opportun que les abonnements semaine soient équivalents dès 2009 à 40 % de l'abonnement permanent pour l'hyper centre et le centre alors que le pourcentage était respectivement en 2008 de 36,1 % et de 38 % et, d'autre part, à 50 % du tarif permanent pour les parkings de périphérie alors que les abonnements permanents sont particulièrement attractifs sur cette zone.

	2008	2009	En % du tarif permanent	
			2008	2009
Hyper Centre	35 €	41,00 €	36,1 %	40 %
Parkings devant à terme rejoindre la zone hyper centre (Cité Mondiale, Front du Médoc)	28 €	31,00 €	38,4 %	40 %
Centre	28 €	30,70 €	38,4 %	40 %
Périphérie	16 €	23,00 €	36,4 %	50 %

Tarifs abonnement nuit :

Les abonnements nuit qui couvrent la plage horaire de 19 H à 9 H ont été arrêtés par délibération n° 2007/01/05 en distinguant :

- Le tarif individuel calculé sur la base de 50 % de l'abonnement permanent
- Le tarif entreprise équivalent à 35 % du tarif de l'abonnement permanent applicable à la condition de remplir la double condition suivante : disposer de 150 abonnements permanents sur le parking de référence et de souscrire un minimum de 50 abonnements de nuit. Dès lors que cette double condition est remplie, le 1^{er} abonnement bénéficie de ce tarif préférentiel. Ces dispositions restent inchangées et compte tenu des adaptations des tarifs abonnement des différentes zones, les tarifs abonnement 2009 sont donnés dans le tableau ci-après :

	Hyper Centre Tarifs 2009	Parkings Front du Médoc et Cité Mondiale	Centre tarifs 2009	Périphérie tarifs 2009
Tarif individuel	51,00 €	39,30 €	38,40 €	23,50 €
Tarif entreprise	35,70 €	27,50 €	26,80 €	16,40 €

Contrat de location longue durée

Par délibération n° 2007/04/02, le conseil d'administration de PARCUB a créé un abonnement de location longue durée liée à un bien à vocation d'habitation. Cet abonnement, à la libre appréciation de l'utilisateur demandeur, peut avoir une durée comprise entre 7 et 15 ans. La délibération précitée stipule que l'abonnement est payable en une fois sur la base du tarif abonnement annuel résident du parking concerné multiplié par la durée du contrat et majoré de 50 %. Alors que les tarifs permanents et horaires augmentent au-delà de l'inflation et que les abonnements longue durée ne suscitent pas l'intérêt de la clientèle, il apparaît approprié de réduire le pourcentage de majoration qui avait été ramené de 50 % à 30 % en 2007, de 30 % à 20 % en faisant passer la durée de souscription dans une fourchette de 3 ans à 15 ans au choix du demandeur contre 5 à 15 ans antérieurement.

2 roues motorisés

Pour ce qui est des tarifs 2 roues motorisées, il convient de constater que le nombre d'abonnés 2 roues motorisés a significativement progressé grâce à la qualité des espaces 2 roues. Les tarifs actuels étant particulièrement attractifs, une hausse modérée néanmoins retenue pour favoriser le développement du stationnement des 2 roues motorisés dans les parkings.

	2008	2009
Hyper Centre	35 €	36,40 €
Front du Médoc – Cité Mondiale	26 €	27,30 €
St Jean	26 €	32 €
Centre	26 €	27,30 €
Périphérie	18 €	19,50 €

2 roues non motorisés (vélos)

Pour ce qui est des abonnements vélos, jusqu'à ce jour, ceux-ci sont gratuits, seuls les frais de souscription étant facturés à hauteur de 15 € TTC. Il convient de poursuivre le développement des espaces 2 roues pour proposer une offre dans une logique de maillage rendant les espaces 2 roues d'autant plus attractifs. Dans l'attente de la mise en service des prochains espaces 2 roues en 2009, il apparaît opportun de maintenir la gratuité de cet abonnement.

Les chèques parkings

Ils peuvent être vendus à tous les professionnels riverains du parking de référence qui souhaitent offrir une gratuité partielle du stationnement à leurs clients.

En 2008, le chèque parking 1H était vendu avec un abattement de 20 % avec un tarif minimum de 0,50 € TTC et pour une durée de 2 heures avec un abattement de 40 % avec un tarif minimum de 0,80 € TTC.

Les dispositions 2008 peuvent être maintenues en 2009.

Tarif spécifique multcartes

Pour rappel, les abonnements multcartes correspondent à des abonnements en nombre tels que définis par la délibération 2007/01/05 et qui sont utilisés actuellement par le CHU, le SDIS et l'université. Il convient de poursuivre la politique de rattrapage engagée depuis la création de PARCUB. Plus précisément, pour les abonnements en nombre, une carte sur deux est délivrée avec une réduction par rapport aux tarifs permanents. Le coût de ces deuxièmes cartes était équivalent en 2008 à 38 % du tarif permanent. Il est approprié de le porter à 40,5 % en 2009, ce qui combiné à la progression des tarifs permanents conduit à facturer à compter du 1^{er} janvier 2009 pour l'hyper centre, parkings Cité Mondiale et Front du Médoc inclus la 2^{ème} carte à 41,27 € pour 36,86 € TC en 2008, et pour le centre, la 2^{ème} carte à 31,06 € TTC contre 27,74 € TTC en 2008.

Ticket perdu ou ticket détérioré par la faute du client

Dans ces 2 cas, il est réclamé au client le prix d'une journée complète de stationnement. Cette disposition reste inchangée en 2009.

Carte d'abonnement :

Le prix du support de la carte d'abonnement demeure inchangé depuis 2004 à 30 € TTC est porté à 31 € TTC.

Le changement de macaron résident à la demande du client reste inchangé à 10 € TTC.

Tout envoi de titre d'accès et de macaron en lettre recommandée avec accusé de réception est facturé à 5 € TTC.

3.3 – Les tarifs horaires

A - Zone Hyper centre :

Gambetta, Pey-Berland, République, Lhôte, Centre Commercial Mériadec

1 – Hyper Centre hors Centre Commercial Mériadec

Le tableau ci-après est donné pour l'hypothèse la plus défavorable à savoir un stationnement à partir de 7 H.

Hyper centre	Année 2008		Année 2009		Variation 2009/2008
	Tarifs TTC	Coût de chaque heure supplémentaire	Tarif TTC	Coût de chaque heure supplémentaire	
De 0 à 1H	2,00 €		2,20 €		0,20 €
De 1 H à 2 H	4,00 €	2,00 €	4,40 €	2,20 €	0,40 €
De 2 H à 3 H	6,00 €	2,00 €	6,20 €	1,80 €	0,20 €
De 3 H à 4 H	7,70 €	1,70 €	8,00 €	1,80 €	0,30 €
De 4 H à 5 H	9,40 €	1,70 €	9,80 €	1,80 €	0,40 €
De 5 H à 6 H	11,10 €	1,70 €	11,60 €	1,80 €	0,50 €
De 6 H à 7 H	12,80 €	1,70 €	13,40 €	1,80 €	0,60 €
De 7 H à 8 H	14,50 €	1,70 €	15,20 €	1,80 €	0,70 €
De 8 H à 9 H	16,00 €	1,50 €	17,00 €	1,80 €	1 €
De 9 H à 10 H	17,00 €	1,00 €	18,80 €	1,80 €	1,80 €
De 10 H à 11 H	18,00 €	1,00 €	20,60 €	1,80 €	2,60 €
De 11 H à 12 H	19,00 €	1,00 €	22,40 €	1,80 €	3,40 €
De 12 H à 24 H	21,00 €	2,00 €	23,00 €	0,60 €	2,00 €

Tarif maximum pour 24 heures bloqué à 23 TTC

Tarif forfaitaire Soirée tranquille : 19H/7H00 : 3 € TTC.

Pour bien apprécier l'impact de la soirée tranquille, un usager stationnant pour une durée de 13 heures et entrant dans le parking à 18 H acquittera une somme de seulement 5,20 €.

2 - Hyper centre - parc Centre Commercial Mériadeck :

C.C.Mériadeck	Année 2008		Année 2009		Variation 2009/2008
	Tarifs TTC	Coût de chaque heure supplémentaire	Tarifs TTC	Coût de chaque heure supplémentaire	
Moins de 1H30*	Gratuit		Gratuit		-
2H00	2,00 €	2,00 €	2,20 €	2,20 €	0,20 €
3h00	4,00 €	2,00 €	4,40 €	2,20 €	0,40 €
4h00	6,00 €	2,00 €	6,60 €	2,20 €	0,60 €
5h00	7,70 €	1,70 €	8,00 €	1,40 €	0,30 €
6h00	9,40 €	1,70 €	10,00 €	2,00 €	0,60 €
7h00	11,10 €	1,70 €	12,00 €	2,00 €	0,90 €
8h00	12,80 €	1,70 €	14,00 €	2,00 €	1,20 €
9h00	14,50 €	1,70 €	15,00 €	1,00 €	0,50 €
10h00	16,00 €	1,50 €	16,00 €	1,00 €	0,00 €
11h00	17,00 €	1,00 €	17,00 €	1,00 €	0,00 €
12h00	18,00 €	1,00 €	18,00 €	1,00 €	0,00 €
13H00	19,00 €	1,00 €	19,00 €	1,00 €	0,00 €
14H00	20,00 €	1,00 €	20,00 €	1,00 €	0,00 €
15H00	21,00 €	1,00 €	21,00 €	1,00 €	0,00 €
24H00	23,00 €	2,00 €	23,00 €	2,00 €	0,00 €

Tarif 24 heures bloqué à 23 €TTC

Le tarif forfaitaire de la soirée tranquille passe comme pour tous les parkings à 3 € TTC. La tarification de la soirée tranquille s'applique à partir de 22H00 à 7H00 les jours d'ouverture de la galerie marchande et de 19H00 à 7H00 lorsque celle dernière est fermée au public.

*Rappelons que la gratuité d'une heure trente a fait l'objet d'une convention qui lie PARCUB à l'association des commerçants du centre, à Auchan et à la société Espace Expansion, gestionnaire du centre commercial. Cette gratuité s'applique exclusivement dans les horaires 7H00/22H00 en période d'ouverture de la galerie marchande de Mériadeck.

B – Parkings Front du Médoc et Cité Mondiale

Ces 2 parkings étant intégrés dans la zone hyper centre, ils doivent faire l'objet sur quelques années d'une adaptation de leur grille tarifaire pour atteindre celle de leur nouvelle zone de référence, d'où dès 2009 une revalorisation substantielle de la grille tarifaire.

Centre ville	Année 2008		Année 2009		Variation 2009/2008
	Tarifs TTC	Coût de chaque heure supplémentaire	Tarifs TTC	Coût de chaque heure supplémentaire	
De 0 H à 1H	1,60 €		2,00 €		0,40 €
De 1 H à 2H	3,20 €	1,60 €	3,80 €	1,80 €	0,60 €
De 2 H à 3 H	4,80 €	1,60 €	5,60 €	1,80 €	0,60 €
De 3 H à 4 H	6,40 €	1,60 €	7,40 €	1,80 €	1,00 €
De 4 H à 5 H	8,00 €	1,60 €	9,20 €	1,80 €	1,20 €
De 5 H à 6 H	9,50 €	1,50 €	11,00 €	1,80 €	1,50 €
De 6 H à 7 H	11,00 €	1,50 €	12,80 €	1,80 €	1,80 €
De 7 H à 8 H	12,50 €	1,50 €	14,60 €	1,80 €	2,10 €
De 8 H à 9 H	14,00 €	1,50 €	16,40 €	1,80 €	2,40 €
De 9 H à 10 H	15,00 €	1,00 €	18,20 €	1,80 €	3,20 €
De 10 H à 11 H	16,00 €	1,00 €	20,00 €	1,80 €	4,00 €
De 11 H à 12 H	16,00 €	0,00 €	21,80 €	1,80 €	5,80 €
De 12 H à 24 H	18,00 €	2,00 €	23,00 €	1,20 €	5,00 €

Tarif 24 heures bloqué à 23 €TTC

C – Parkings de la zone centre

Centre ville	Année 2008		Année 2009		Variation 2009/2008
	Tarifs TTC	Coût de chaque heure supplémentaire	Tarifs TTC	Coût de chaque heure supplémentaire	
De 0 H à 1H	1,60 €		1,80 €		0,20 €
De 1 H à 2H	3,20 €	1,60 €	3,50 €	1,70 €	0,30 €
De 2 H à 3 H	4,80 €	1,60 €	5,20 €	1,70 €	0,40 €
De 3 H à 4 H	6,40 €	1,60 €	6,90 €	1,70 €	0,50 €
De 4 H à 5 H	8,00 €	1,60 €	8,60 €	1,70 €	0,60 €
De 5 H à 6 H	9,50 €	1,50 €	10,00 €	1,40 €	0,50 €
De 6 H à 7 H	11,00 €	1,50 €	11,50 €	1,50 €	0,50 €
De 7 H à 8 H	12,50 €	1,50 €	13,00 €	1,50 €	0,50 €
De 8 H à 9 H	14,00 €	1,50 €	14,50 €	1,50 €	0,50 €
De 9 H à 10 H	15,00 €	1,00 €	16,00 €	1,50 €	1,00 €
De 10 H à 11 H	16,00 €	1,00 €	17,50 €	1,50 €	1,50 €
De 11 H à 12 H	16,00 €	0,00 €	19,00 €	1,50 €	3,00 €
De 12 H à 24 H	18,00 €	2,00 €	21,00 €	2,00 €	1,00 €

Tarif 24 heures bloqué à 21 €TTC

Le tarif forfaitaire de la soirée tranquille passe comme pour tous les parkings à 3 € TTC, ce tarif s'appliquant à partir de 19 H jusqu'à 7 H.

Les tarifs mentionnés ci-dessus sont donnés en prenant pour hypothèse un début de stationnement à 7 H, c'est-à-dire à partir de la 1^{ère} tranche horaire qui suit la fin de la période soirée tranquille. Il faut ajouter que le tarif pour un stationnement de 24 heures est plafonné à 19 €. Pour bien apprécier l'impact de la soirée tranquille, un usager stationnant pour une durée de 13 heures et entrant dans le parking à 18 H acquittera une somme de seulement 6,50 €.

La grille tarifaire présentée ci-dessus s'avère par rapport à la concurrence et aux parkings de l'hyper centre compétitive. La 1^{ère} heure est facturée à 1,80 €, puis 1,70 € avec ensuite un tarif de 1,40 € de la 5^{ème} à la 6^{ème} heure pour limiter les problèmes de rendu de monnaie puis la tarification est de 1,50 € pour toute heure supplémentaire.

D - Parking Saint Jean : parc de stationnement et arrêts minutes

Dans le cadre de l'aménagement du pôle intermodal St Jean, il est prévu que l'arrêt minute actuel soit géré par PARCUB et que le premier niveau du parking St Jean actuel soit transformé en arrêt minute. Le premier arrêt minute sera intitulé « arrêt minute nord » et le 2^{ème} arrêt minute situé dans le parking St Jean « arrêt minute sud ».

En terme d'exploitation, les usagers de l'arrêt minute sud bien qu'incités par une signalétique adaptée à se garer au niveau -1 du parking actuel pourront accéder à l'ensemble du parking. Aussi, il apparaît indispensable de revoir les tarifs du parking St Jean sur les premières heures avec une décomposition en tranche horaire comparable afin d'inciter les usagers à stationner de préférence sur le niveau -1.

Pour favoriser une bonne rotation de courte durée, il convient pour les 2 premières heures après une gratuité de 10 minutes suffisante pour effectuer la dépose de passagers de prévoir une facturation par tranche de 10 minutes. De plus, au-delà de 2 heures, il convient d'avoir des tarifs dissuasifs. Enfin pour les niveaux -2, -3 et -4 du parking St Jean, il convient au-delà d'une période de 8 heures de retrouver des tarifs assez proches des tarifs 2008 car ces niveaux doivent permettre un stationnement de moyenne durée notamment pour des déplacements professionnels. De ce fait, le coût de toute période de stationnement après 24 H doit être limité jusqu'à 3 jours.

Les arrêts minutes devraient être mis en service a priori selon information donnée par la Communauté Urbaine de Bordeaux et sauf aléas sur le chantier à compter du 1^{er} mars 2009. Les tarifs des arrêts minutes seront bien évidemment applicables à la date de leur mise en service alors que les tarifs du parking seront comme pour les autres parkings de PARCUB applicables à compter du 1^{er} janvier 2009.

Saint Jean	Année 2008		Année 2009	
	Parking public	Parking public	Parking public	Arrêts minute
0' à 7'	- €	0 €	0 €	0 €
7' à 10'	- €	1,00 €	1,00 €	0 €
10' à 20'	1,60 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €
20' à 30'	1,60 €	4,00 €	4,00 €	3,00 €
30' à 40'	1,60 €	5,00 €	5,00 €	4,00 €
40' à 50'	1,60 €	6,00 €	6,00 €	5,00 €
50' à 60'	1,60 €	7,00 €	7,00 €	6,00 €
60' à 70'	3,20 €	8,00 €	8,00 €	7,00 €
70' à 80'	3,20 €	8,00 €	8,00 €	8,00 €
80' à 90'	3,20 €	9,00 €	9,00 €	9,00 €
90' à 100'	3,20 €	9,00 €	9,00 €	10,00 €
100' à 110'	3,20 €	10,00 €	10,00 €	11,00 €
110' à 120'	3,20 €	10,00 €	10,00 €	12,00 €
3H00	4,80 €	11,00 €	11,00 €	14,00 €
4H00	6,40 €	12,00 €	12,00 €	16,00 €
5H00	8,00 €	13,00 €	13,00 €	18,00 €
6H00	9,60 €	14,00 €	14,00 €	20,00 €
7H00	11,20 €	15,00 €	15,00 €	22,00 €
8H00	12,80 €	16,00 €	16,00 €	24,00 €
9H00	14,40 €	17,00 €	17,00 €	26,00 €
10H00	16,00 €	18,00 €	18,00 €	28,00 €
11H00	17,50 €	19,00 €	19,00 €	30,00 €
12H00	19,00 €	20,00 €	20,00 €	32,00 €
13H00	20,50 €	21,00 €	21,00 €	34,00 €
14H00	21,00 €	22,00 €	22,00 €	36,00 €
15H00	21,00 €	23,00 €	23,00 €	38,00 €
16H00	21,00 €	23,00 €	23,00 €	40,00 €
17H00	21,00 €	23,00 €	23,00 €	42,00 €
18H00	21,00 €	23,00 €	23,00 €	44,00 €
19H00	21,00 €	23,00 €	23,00 €	46,00 €
20H00	21,00 €	23,00 €	23,00 €	48,00 €
21H00	21,00 €	23,00 €	23,00 €	50,00 €
22H00	21,00 €	23,00 €	23,00 €	52,00 €
23H00	21,00 €	23,00 €	23,00 €	54,00 €
24H00	21,00 €	23,00 €	23,00 €	56,00 €
maxi par journée sup au plus	10,00 €	11,00 €	1er jour : 20 € maxi/ 2me 25 € max / 3eme jour 30 € max	

Les tarifs horaires du parc Saint Jean ne seront applicables qu'après information de la SNCF.

E - Zone Périphérie : Parkings de Pessac, Mérignac et Le Bouscat

Les tarifs des parkings de périphérie sont en 2008 extrêmement attractifs non seulement par rapport aux parkings de la zone hyper centre et centre mais également par rapport aux tarifs de surface. Aussi, chaque heure supplémentaire peut être revalorisée de 10 centimes d'euro d'où la grille tarifaire suivante en tenant compte du coût de la soirée tranquille pour le tarif maximum pour 24 heures :

Périphérie	Année 2008		Année 2009		Ecart 2009/2008 par plage horaire
	Tarifs TTC	Coût de chaque heure supplémentaire	Tarifs TTC	Coût de chaque heure supplémentaire	
0H à 1H	0,60 €		0,70 €		0,10 €
1H à 2H	1,20 €	0,60 €	1,40 €	0,70 €	0,20 €
2H à 3H	1,80 €	0,60 €	2,10 €	0,70 €	0,30 €
3H à 4H	2,40 €	0,60 €	2,80 €	0,70 €	0,40 €
4H à 5H	3,00 €	0,60 €	3,50 €	0,70 €	0,50 €
5H à 6H	3,60 €	0,60 €	4,20 €	0,70 €	0,60 €
6H à 7H	4,20 €	0,60 €	4,90 €	0,70 €	0,70 €
7H à 8H	4,80 €	0,60 €	5,60 €	0,70 €	0,80 €
8H à 9H	5,40 €	0,60 €	6,30 €	0,70 €	0,90 €
9H à 10H	6,00 €	0,60 €	7,00 €	0,70 €	1,00 €
10H à 11H	6,60 €	0,60 €	7,70 €	0,70 €	1,10 €
11H à 12H	7,20 €	0,60 €	8,40 €	0,70 €	1,20 €
12H à 24H	9,20 €	2,00 €	11,40 €	3,00 €	2,20 €

Le prix maximum pour 24 heures est de 11.40 €TTC, le forfait par 24 heures supplémentaires sur le parking de Pessac passe à 7 € maximum au lieu de 6 € en 2008.

Tarif Soirée Tranquille de 19H à 7H00 : 3 € TTC

Aussi, vous est-il proposé, Madame, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- adopter les tarifs 2009 tels que présentés et explicités dans la présente délibération et rappelés dans l'annexe de la présente délibération,
- acter que ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2009,
- acter que les tarifs des arrêts minutes du parking St Jean seront applicables à compter de leur mise en service,
- acter que les tarifs horaires sont adoptés en valeur TTC et l'ensemble des autres tarifs hors taxes bien que présentés TTC sur la base d'une TVA au taux actuel de 19.6%, taux qui, en cas de modification, conduirait à ajuster à due proportion le niveau des tarifs.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré au siège social de PARCUB le 18 novembre 2008.

Pour expédition conforme

Le président

Michel DUCHENE